

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 05 avril 2012

### **Etaient présents :**

Mmes MM. Henri JACQUOT, Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Jacques GIRODS (CHAGEY) - Jean-Claude KUBLER, Andrée JARDON, Sophie SEYRIG Yves GERMAIN (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Claude PERRIN (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATTHEY (CHAVANNE) - Lionel HENISSE, Francis ABRY, Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN, Jean-Claude PILLODS (COISEVAUX) - Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) - Jean-Marc CROISSANT (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Joël GOUX (ETOBON) - Jean-Michel VILLAUME, Martine PEQUIGNOT, Gilles LAZAR, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Sandrine PALEO, Danielle BOURGON, Patrick PAGLIA, Elisabeth CARLIN, (HERICOURT) - Jacques ABRY, Gilbert DUHOUX, Patrick CHAPOULIE (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY, Rémy VIENOT (MANDREVILLARS) - Christian GAUSSIN, Nicole LIEVRE (SAULNOT) - Gérard CLEMENT (TAVEY) - Grégoire GILLE - Virginie DOLOTA (TREMOINS) - Luc BOULLEE Jean THIEBAUD (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) - Jean-François NARDIN, Pascal MILLET (VYANS LE VAL)

### **Excusés :**

Mmes MM. Sylvie BISSEY (BREVILLIERS) - Josette LOCH, Jean-Pierre COULON (CHAGEY) - Alain DEPOIRE (CHAMPEY) - Michel LAIZE (CHAVANNE) - Dominique LAVALETTE, Claude LAVALETTE (COURMONT) - Nasser DIFFALAH, Hassan ZOUBIR (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY Yannick CHASTRES (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Bernard JACOUTOT (ETOBON) - Gérard SCHARPF, Sylvie CANTI, Claude STEVENOT, Leïla SCHOTT, Monique RAPIN, Jean-Jacques JOLY (HERICOURT) - Didier DARD (SAULNOT) - Denis JACOUTOT (TAVEY) - Yolande POITIERS (VILLERS SUR SAULNOT)

### **Procurations :**

Gérard SCHARPF à Jean-Michel VILLAUME / Sylvie BISSEY à Henri JACQUOT / Claude STEVENOT à Danielle BOURGON / Josette LOCH à Jacques GIRODS / Monique RAPIN à Patrick PAGLIA / Jean-Pierre COULON à Michel CLAUDEL / Bernard JACOUTOT à Joël GOUX / Yannick CHASTRES à Francis ABRY / Dominique CHAUDEY à Jean-Marc CROISSANT / Sylvie CANTI à Elisabeth CARLIN / Leïla SCHOTT à Sandrine PALEO / Michel LAIZE à Jean-Pierre MATHEY / Denis JACOUTOT à Gérard CLEMENT / Nasser DIFFALAH à Jean-Denis PERRET GENTIL

*Le Président, Fernand BURKHALTER* ouvre la séance à 18h00.

◆ *Le Président* présente le compte rendu du Conseil communautaire du 08 mars 2012 lequel est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Martine PEQUIGNOT et d'Yves GERMAIN.

◆ *Le Président* explique que le budget 2012 est élaboré conformément aux orientations budgétaires débattues lors de la séance du 8 mars dernier.

Il a comme particularité d'être profondément marqué par 3 nouveaux services : la médiathèque, la crèche et la cuisine centrale intercommunale.

Le programme d'investissement pour 2012 s'élève à 3 544 159,69 € auquel il convient indirectement d'ajouter l'opération GUINNOTTES 2 portée par la CCPH sous convention d'aménagement avec la SOCAD et dont le coût d'opération est de l'ordre de 3 M €.

Les investissements majeurs inscrits dans ce budget consistent à finaliser les 2 chantiers démarrés l'année passée à savoir la construction de la cuisine centrale intercommunale et la construction du pôle de Châlonvillars en BBC, 2 opérations qui en quelque sorte viennent achever le programme d'investissement engagé dès 2002 en matière d'offre de service périscolaire.

Par ailleurs, une première tranche de travaux est engagée au titre de la requalification du quartier de la gare afin de reconvertir les friches industrielles ce qui se fera essentiellement cette année par le lancement d'une étude de requalification sous mandat Socad et par une opération d'acquisition immobilière.

Enfin, un certain nombre d'études seront lancées sur l'exercice dans le secteur de la petite enfance, du sport ou encore du développement économique afin d'envisager très vite le programme qui succèdera aux Guinottes.

Ce budget traduit bien évidemment l'implication forte de la CCPH dans les autres secteurs que sont le soutien à l'emploi et à l'insertion professionnelle, l'aménagement du territoire à travers notre politique de fonds de concours aux communes, la culture mais confirme comme chaque année nos priorités en matière de développement économique, et d'offre prédominante des services périscolaires et petite enfance.

Après une présentation du budget par chapitre, par service et du programme d'investissement, le Président précise que le budget principal s'équilibre à 5 977 786,40 € en fonctionnement et à 3 544 159,69 € en investissement.

#### FONCTIONNEMENT - DEPENSES

		2012
	CHAPITRE	Budgétisé
011	Charges à caractère général	1 214 533,00 €
012	Charges de personnel	1 679 000,00 €
014	Atténuations de produits	951 875,00 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	30 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	897 127,40 €
042	Opérations d'ordre entre sections	288 039,00 €
65	Autres charges de gestion courante	849 884,00 €
66	Charges financières	5 928,00 €
67	Charges exceptionnelles	60 000,00 €
68	Dotations aux provisions	1 400,00 €
	<b>Total DEPENSES</b>	<b>5 977 786,40 €</b>

#### FONCTIONNEMENT - RECETTES

		2012
	CHAPITRE	Budgétisé
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	727 340,90 €
013	Atténuations de charges	26 300,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 267,50 €
70	Produits des services	270 370,00 €
73	Impôts et taxes	2 819 959,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 123 449,00 €
75	Autres produits de gestion courante	7 700,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
78	Reprise sur amortissement et provisions	1 400,00 €
	<b>Total RECETTES</b>	<b>5 977 786,40 €</b>

## INVESTISSEMENT - DEPENSES

	2012
CHAPITRE	<i>Budgétisé</i>
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	640 834,29 €
020 Dépenses imprévues	50 000,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	1 267,50 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €
16 Remboursement d'emprunts	25 325,00 €
20 Immobilisations incorporelles	99 347,00 €
204 Subventions d'équipement versées	633 937,00 €
21 Immobilisations corporelles	957 196,00 €
23 Immobilisations en cours	1 066 252,90 €
27 Autres immobilisations financières	70 000,00 €
Total DEPENSES	3 544 159,69 €

## INVESTISSEMENT - RECETTES

	2012
CHAPITRE	<i>Budgétisé</i>
021 Virement de la section de fonctionnement	897 127,40 €
024 Produits des cessions d'immobilisations	183 500,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	288 039,00 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 150 666,29 €
13 Subventions d'Investissement reçues	854 527,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	300,00 €
21 Immobilisations corporelles	0,00 €
23 Immobilisations en cours	70 000,00 €
27 Autres immobilisations financières	100 000,00 €
Total RECETTES	3 544 159,69 €

*Jacques ABRY* intervient sur la question des dotations. Il explique que le fait que les dotations soient déterminées à partir du CIF entraîne une fuite en avant pour toutes les collectivités qui jouent le jeu du transfert pour augmenter leur CIF. La CCPH se trouve dans une contrainte de transfert de compétences pour améliorer le CIF de la communauté de communes.

*Jacques ABRY* observe que la capacité d'autofinancement de la communauté de communes s'amenuise. Cela impose d'être vigilant sur les dépenses de la CCPH.

*Le Président* explique que parallèlement à la question du CIF il y a la volonté de renforcer le pacte communautaire et de travailler sur le pacte fiscal.

Le pacte fiscal se déroulera en 3 étapes :

- Transfert de la crèche et de la Médiathèque avec un impact de 110 000 euros pour la collectivité. Le différentiel de 110 000 euros se récupèrera par le biais de l'amélioration du CIF à partir de l'année prochaine.
- Aspect technique : transfert au profit de l'intercommunalité d'un meilleur taux de foncier ce qui permettrait d'améliorer le CIF. Cela fera l'objet d'une présentation lors d'un conseil communautaire au mois de mai. Il y a des possibilités sur le foncier bâti et la taxe d'habitation, ce qui peut être fait à l'équilibre et sans pression fiscale supplémentaire.
- A partir du projet de territoire, aller plus loin dans les fonds de concours aux communes. Bâtir un projet de services.

*Jean-Michel VILLAUME* souligne le sérieux de ce budget, maîtrisé, d'avenir notamment sur les investissements. Il ajoute que cette année encore la Ville d'Héricourt a soutenu son investissement. Une collectivité qui investit ne recule pas.

Concernant le CIF et le pacte fiscal, il y a un travail en commun, avec la communauté de communes, à construire. Il est évident que la ville sera vigilante au fait qu'il n'y aura pas de pacte fiscal et financier sans projet de territoire. Les deux sont liés. Il n'est pas possible de conduire un pacte fiscal sans programmation, sans vision à 5 ou 10 ans. Il y a là une réflexion à engager dans les mois à venir. Les choses ne peuvent pas être dissociées. Il y a un travail commun à faire.

*Jean-Michel VILLAUME* souligne également la performance de la CCPH d'avoir réussi tous ces investissements sans endettement.

*Gérard CLEMENT* précise que le pacte fiscal devient urgent car la CCPH perd 7% de dotations intercommunales cette année. Il explique que les effets du transfert de la Médiathèque et de la structure multi accueil ne se feront sentir qu'en 2014.

*Jean-Michel VILLAUME*, sur la question de transférer de la fiscalité, ajoute qu'il souhaite savoir pour quel objectif :

La CCPH parle d'un bassin de natation mais quid de celui de la ville d'Héricourt ? Création d'un terrain de foot intercommunal mais il faut le réfléchir en lien avec les équipements de la ville d'Héricourt. Il précise que la ville est la 104<sup>ème</sup> ville la plus pauvre de France c'est pourquoi elle bénéficie du fond de péréquation.

*Jacques ABRY* précise que ses inquiétudes sur le CIF de la CCPH ne sont pas politiques mais sur le mécanisme même des dotations.

*Le Président* conclut et note le large consensus. Il complète ses propos en expliquant qu'il y a une notion de temps à intégrer dans la gestion des différentes étapes du pacte fiscal. Le Président souhaite que les deux premières étapes soient achevées d'ici la fin de l'année 2012, la troisième étape quant à elle nécessitera de prendre le temps.

*Gérard CLEMENT* ajoute qu'il faut que la fiscalité de la CCPH soit un outil pour améliorer le CIF plutôt qu'une fatalité pour pouvoir financer des services déjà en place.

*Jean-Michel VILLAUME* répète qu'il faut tout de même définir une programmation et des réflexions à 5 ou 10 ans. Il n'est pas possible de déstabiliser la fiscalité de la ville sans voir et envisager les retombées potentielles.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, adopte le présent Budget Prévisionnel 2012 présenté chapitre par chapitre, adopte les taux suivants :

Taux de TH :	8,19%
Taux de FNB :	2,28%
Taux de FB :	0%
Taux de CFE :	25,68%

Et décide de retenir la méthode de droit commun pour le reversement du FPRIC.

Le Président remercie les services de la CCPH pour leur travail et en particulier les services qui ont su faire face aux difficultés d'ouverture de la cuisine centrale.

Arrivée de Jean-Jacques JOLY.

◆ Le Président présente le budget prévisionnel 2012 lequel est élaboré conformément aux prévisions de décembre 2011 ayant servi à la décision de maintenir les tarifs facturés, décision confirmée par les bons résultats de l'exercice adopté lors du compte administratif. Le budget 2012 s'équilibre à **2 017 413,54 €** en fonctionnement et à **600 338,00 €** en investissement.

## VISION PAR CHAPITRE DU BP 2012

### **FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

	2012
CHAPITRE	<i>Budgétisé</i>
011 Charges à caractère général	165 380,00 €
012 Charges de personnel	445 500,00 €
022 Dépenses imprévues	30 128,60 €
023 Virement à la section investissement	333 321,94 €
042 Opérations d'ordre entre sections	55 605,00 €
65 Autres charges de gestion courante	973 700,00 €
66 Charges financières	2 578,00 €
67 Charges exceptionnelles	8 000,00 €
68 Dotations aux amortissements	3 200,00 €
Total DEPENSES	2 017 413,54 €

### **FONCTIONNEMENT – RECETTES**

	2012
CHAPITRE	<i>Budgétisé</i>
002 Excédent antérieur reporté	435 267,54 €
013 Atténuation de charges	100 000,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	10 446,00 €
70 Produits des services	1 408 000,00 €
74 Subventions d'exploitation	60 500,00 €
77 Produits exceptionnels	0,00 €
78 Reprise sur provision	3 200,00 €
Total RECETTES	2 017 413,54 €

## INVESTISSEMENT – DEPENSES

	2012
CHAPITRE	<i>Budgétisé</i>
020 Dépenses imprévues d'investissement	41 000,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	10 446,00 €
16 Remboursement d'emprunts	8 988,00 €
20 Immobilisations incorporelles	10 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	477 555,00 €
23 Immobilisations en cours	52 349,00 €
Total DEPENSES	600 338,00 €

## INVESTISSEMENT – RECETTES

	2012
CHAPITRE	<i>Budgétisé</i>
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	121 411,06 €
021 Virement de la section investissement	333 321,94 €
040 Opérations d'ordre entre sections	55 605,00 €
10 Dotations fonds divers réserve	82 000,00 €
13 Subventions d'investissement	8 000,00 €
Total RECETTES	600 338,00 €

*Le Président* ajoute que le travail de réflexion se poursuit sur la question de la redevance incitative et des investissements à réaliser. Il est plus que probable que les villages seront collectés en tri sélectif en porte à porte. Quant à la question de l'échéancier de mise en œuvre, la CCPH veut être prudente même si cela peut aller plus vite sur les aspects matériels et les investissements.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, adopte le présent Budget annexe « ordures ménagères » 2012 présenté chapitre par chapitre.

◆ *Le Président* présente le quatrième budget annexe pour le Centre d'affaires Pierre Carmien qui se traduit par un niveau budgétaire très proche de celui de l'année passée et marque encore l'implication de la CCPH dans le domaine économique au moyen de la mise à disposition de bureaux locatifs. Pour mémoire, ce budget est assujéti à la TVA.

Il s'équilibre en fonctionnement à **122 784,65 €** et en investissement à **117 009,22 €**.

**FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

	2012
CHAPITRE	Budgétisé
011 Charges à caractère général	34 876,65 €
012 Charges de personnel	3 500,00 €
022 Dépenses imprévues	0,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	73 591,00 €
65 Autres charges de gestion courante	0,00 €
66 Charges financières	10 817,00 €
Total DEPENSES	122 784,65 €

**FONCTIONNEMENT – RECETTES**

	2012
CHAPITRE	Budgétisé
002 Excédent antérieur reporté	10 867,65 €
042 Opérations d'ordre entre sections	41 617,00 €
70 Produits des services	11 300,00 €
75 Autres produits de gestion courante	59 000,00 €
77 Produits exceptionnels	0,00 €
Total RECETTES	122 784,65 €

**INVESTISSEMENT – DEPENSES**

	2012
CHAPITRE	Budgétisé
020 Dépenses imprévues d'investissement	2 000,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	41 617,00 €
16 Remboursement d'emprunts	60 392,22 €
21 Immobilisations corporelles	3 000,00 €
23 Immobilisations en cours	10 000,00 €
Total DEPENSES	117 009,22 €

## INVESTISSEMENT – RECETTES

		2012
CHAPITRE		Budgétisé
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	43 418,22 €
040	Opérations d'ordre entre sections	73 591,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>117 009,22 €</b>

Pas de question.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, adopte le présent Budget annexe « centre d'affaires Pierre Carmien » 2012 présenté chapitre par chapitre.

◆ *Le Président* rappelle que ce budget TAD est le troisième budget voté mais est le second élaboré en année pleine. Rappelons qu'il est budgété en HT.

Ce budget est basé sur l'application stricte du marché qui nous lie au transporteur et tient compte en année pleine des modifications apportées au marché l'an passé (réduction notamment du marché navette urbaine).

Ce budget prend de fait en considération le succès du TAD qui connaît depuis le dernier trimestre 2011 une nouvelle augmentation du nombre des déplacements.

Pour 2012, ce budget annexe s'équilibre grâce à une subvention provenant du budget principal à hauteur de **78 413 €** soit moins que celle inscrite au budget 2011 (pour mémoire de 82 869.38 €) même si elle n'a été réalisée l'année passée qu'à hauteur de **65 150 €**.

Le budget s'équilibre à **139 864 €** en fonctionnement et à **9 198,38 €** en investissement.

## FONCTIONNEMENT – DEPENSES

		2012
CHAPITRE		Budgétisé
011	Charges à caractère général	135 250,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	4 614,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>139 864,00 €</b>



## FONCTIONNEMENT – RECETTES

		2012
	CHAPITRE	Budgétisé
042	Opérations d'ordre entre section	451,00 €
70	Ventes de produits, prestations de services	11 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	128 413,00 €
	<b>Total RECETTES</b>	<b>139 864,00 €</b>

## INVESTISSEMENT – DEPENSES

		2012
	CHAPITRE	Budgétisé
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	451,00 €
21	Immobilisations corporelles	4 500,00 €
23	Immobilisations en cours	4 247,38 €
	<b>Total DEPENSES</b>	<b>9 198,38 €</b>

## INVESTISSEMENT - RECETTES

		2012
	CHAPITRE	Budgétisé
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	4 584,38 €
040	Opérations d'ordre entre section	4 614,00 €
10	Dotations fonds divers réserve	0,00 €
	<b>Total RECETTES</b>	<b>9 198,38 €</b>

Jean-Denis PERRET GENTIL souligne les observations positives qui lui sont faites sur ce service. Les usagers sont globalement satisfaits.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, adopte le présent Budget annexe « Transport » 2012 présenté chapitre par chapitre.

Départ de Sophie SEYRIG.

◆ Jacques ABRY expose que le projet de requalification du secteur du Pâquis, appelé secteur Gare, a déjà été adopté par le conseil communautaire à travers 2 délibérations visant d'une part à lancer sous convention de mandat avec la SOCAD les études de requalification du site et d'autre part à déposer les demandes de subventions auprès de la Région (contrat de Pays) et de l'Etat au titre de la DETR 2012.

Les aides du Conseil Général seront également recherchées.

Ce projet qui vise à reconquérir ce quartier en friches fera l'objet d'un partenariat avec la ville d'Héricourt compte tenu des différentes vocations possibles de ce site.

Sur le plan économique, le positionnement entre le cœur de ville et la gare permet d'envisager des activités artisanales, tertiaires, de service et d'industries technologiques avec une offre complémentaire aux ZA périphériques.

Depuis 2 années, des contacts ont ainsi été engagés avec un propriétaire, Monsieur PRISERT, qui détient plus de la moitié des immeubles de ce quartier.

Il s'agit des parcelles quadrillées en rouge sur le plan joint et cadastrées

- AN 0363 pour 3 153 m<sup>2</sup>
- AN 0373 pour 1 822 m<sup>2</sup>
- AN 0414 pour partie (Document d'arpentage à intervenir) pour 4 026 m<sup>2</sup> (surface de la maison d'habitation à déduire).

Le quartier qui se situe face à l'entreprise A2e est délimité par les rues Pierre Bérégovoy et Jean Jaurès et connaît d'autres propriétaires dont la ville d'Héricourt (AN 0353, AN 0362 et AN 0466) ainsi que 2 entreprises et 2 propriétaires privés.

L'estimation des domaines fixe le prix de cet ensemble immobilier de près de 9 000 m<sup>2</sup> à 380 000 € et un accord a été trouvé avec le vendeur à hauteur de 370 000 €.

A ce stade il est recherché environ 60% de subventions ce qui nous permet d'acquérir ces propriétés sur le budget 2012 sans recourir à l'emprunt.

*Jean-Michel VILLAUME* souligne le fléchage de 155 000 euros sur les acquisitions et un crédit de 4 000 € pour les études au titre du Contrat de Pays Aire urbaine.

*Martine PEQUIGNOT* précise que la région dispose d'une fiche de procédure, de financement ayant vocation à limiter l'étalement urbain qui correspond parfaitement à ce projet.

*Jean-Jacques SOMBSTHAY* souligne l'intérêt de ce projet quant à son positionnement stratégique. Il y a des enjeux forts pour la CCPH et la ville à travailler sur un portage commun.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Statue favorablement sur l'acquisition de cet ensemble immobilier pour un prix de 370 000 € TTC
- Autorise le Président à engager un document d'arpentage pour diviser la parcelle AN 0414 pour sortir la maison d'habitation.

◆ *Le Président* expose que le contrat APPUI+ 2007-2013 signé en février 2008 a été l'objet d'un premier avenant en juillet 2009. Aujourd'hui la CCPH souhaite à nouveau solliciter le Conseil Général afin d'obtenir un nouvel avenant au contrat, ce qui permettrait de débloquer les crédits de certaines opérations non réalisées -sachant qu'elles devraient être engagées avant fin 2013- afin de les réattribuer au projet de requalification du secteur gare.

Le projet de requalification du secteur gare devrait prochainement s'engager par une première phase d'étude-acquisition-démolition à hauteur de 500 000 €. Sur cette première tranche les aides du Contrat de Pays à hauteur de 15 % soit 75 000 € et probablement de la DETR à hauteur de 20 % soit 100 000 € ont été mobilisées.\*

Pour mémoire, le Conseil Général via le contrat APPUI+ a accordé 982 150 € de subventions à la CCPH pour les opérations suivantes :

Opérations	Maître d'ouvrage	Coût travaux	Subvention APPUI+	Réaffectation des crédits	Nouveau coût travaux	Subvention APPUI+ réactualisée
Acquisition Souchier*	CCPH	1 160 000 €	290 000 €	-	1 160 000 €	290 000 €
Réhabilitation Souchier*	CCPH	200 000 €	50 000 €	-	200 000 €	50 000 €
Création de cellules artisanales	CCPH	200 000 €	50 000 €	50 000 € à réaffecter sur l'opération requalification secteur gare	Opération reportée	
Schéma directeur phase 2	CCPH	167 900 €	41 975 €	31 975 € à réaffecter sur l'opération requalification secteur gare	40 000 €	10 000 €
Mise en œuvre d'un SIG	CCPH	100 000 €	25 000 €	10 000 € à réaffecter sur l'opération requalification secteur gare	60 000 €	15 000 €
Pôle périscolaire Saulnot*	CCPH	330 000 €	76 500 €	-	330 000 €	76 500 €
Pôle périscolaire Châlonvillars*	CCPH	340 000 €	79 000 €	-	340 000 €	79 000 €
Extension cuisine Grandjean*	CCPH	860 000 €	215 000 €	-	860 000 €	215 000 €
Extension maison du territoire	CCPH	80 000 €	20 000 €	12 000 € à réaffecter sur l'opération extension crèche 8 000 € sur l'opération requalification secteur gare	Opération reportée	
Extension crèche	CCPH	120 000 €	30 000 €	-	170 000 €	42 025 €
Boucle locale à haut débit*	SMAU	272 674 €	68 169 €	-	272 674 €	68 169 €

Transport à la demande : travaux aux points d'arrêt*	CCPH	46 700 €	11 506 €	-	46 700 €	11 506 €
Réhabilitation gare d'Héricourt*	SNCF	100 000 €	25 000 €	-	100 000 €	25 000 €
Requalification secteur gare	CCPH	-	-	-	400 000 €	100 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 977 274 €</b>	<b>982 150 €</b>	<b>-</b>	<b>4 077 374 €</b>	<b>982 150 €</b>

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Attribue les crédits des opérations non engagées sur la requalification du secteur gare
- Attribue le reliquat sur l'extension de la crèche
- Autorise le Président à signer l'avenant au Contrat APPUI+
- Autorise le Président au dépôt du dossier de subvention auprès du Conseil général

◆ *Lionel HENISSE* explique que le comité de pilotage du PLIE s'est réuni le 20 mars 2012 afin d'étudier les propositions d'action déposées par les porteurs de projet suite à l'appel à projet lancé fin janvier.

10 propositions d'action ont été examinées et retenues. Une synthèse de ces actions est présentée dans le document annexé à ce rapport.

Les actions validées par le comité de pilotage permettent de renforcer l'offre d'insertion du Pays d'Héricourt. Elles visent l'ensemble des publics de l'insertion des plus éloignés de l'emploi aux plus proches. Ces actions proposent des mises en situation de travail diverses ainsi que des outils de bilan et de positionnement professionnel. L'offre en direction du public féminin est étoffée.

Le montant FSE mobilisé pour ces actions est de 184 080 € pour un coût total des actions de 572 584 € et une participation envisagée de la CCPH de 39 200 € :

- 15 000 € au titre de la subvention annuelle aux jardins du Mont Vaudois
- 11 000 € sont valorisés au titre de la subvention annuelle à la mission locale d'Héricourt
- 13 200 € sont valorisés au titre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens de l'ADCH

Le comité de pilotage a également validé les actions « Animation et gestion du dispositif » pour un montant de 38 200 € (dont 19 100€ de participation CCPH) et « Assistance technique » pour un montant de 19 895 € (dont 5 969 € de participation CCPH).

La synthèse financière de cette programmation est également jointe en annexe à ce rapport.

Cette programmation sera présentée le 6 avril au comité régional de programmation de la DIRECCTE.

D'autres actions sont susceptibles de venir compléter cette programmation en cours d'année.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- ✓ Valide la programmation retenue par le comité de pilotage
- ✓ Autorise le Président à établir les conventions avec les opérateurs retenus
- ✓ Procède à une avance de 50 % du montant des actions sous réserve de la validation du plan de financement prévisionnel par les services de l'Etat lors du Comité Régional de programmation du 6 avril 2012.

◆ *Lionel HENISSE* expose que le service FSE de la DIRECCTE a informé la CCPH de la possibilité de solliciter des crédits supplémentaires au titre de l'assistance technique du dispositif PLIE pour une somme de 10 000 Euros.

Pour mémoire, ces crédits sont destinés:

- ✓ au suivi du dispositif (suivi financier des opérations, mandatement des avances et des soldes prévus au titre des conventions)
- ✓ à la réalisation par un cabinet extérieur de la vérification de service fait VSF,
- ✓ au suivi de la consommation de l'enveloppe de subvention globale et au renseignement des données financières dans le logiciel PRESAGE.

Cette enveloppe peut être répartie à parts égales entre les années 2012 et 2013. Il convient donc de demander un nouvel avenant à la convention de subvention globale FSE 2011 -2013 dont la maquette financière se trouve modifiée comme suit :

	Axe 3 « Animation » et « gestion de parcours »	Axe 5 « Assistance technique »	TOTAL
2011 - Programmé	177 556 €	5 681 €	183 237 €
2012 - Prévisionnel	177 923 €	<b>13 034 €</b>	190 957 €
2013 - Prévisionnel	152 280 €	<b>10 681 €</b>	162 961€
TOTAL	507 759 €	29 396 €	53 7155 €

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Valide la nouvelle maquette financière 2011-2013 intégrant 10 000 euros de crédits supplémentaires au titre de l'assistance technique,
- Autorise le Président à présenter aux services de la DIRECCTE une demande d'avenant à la subvention globale au titre de ces crédits supplémentaires.

Départ de Jacques ABRY et de Jean-Pierre MATHEY.

◆ *Le Président* rappelle que lors du Conseil Communautaire du 7 juillet 2011, il a été décidé d'attribuer une enveloppe de fonds de concours aux communes.

La commune de Saulnot a déposé une demande de fonds de concours à hauteur de 5 961,35 € au titre de l'acquisition et l'aménagement d'un immeuble « hôtel » pour y implanter les locaux de la Mairie, afin de répondre à l'obligation de mise aux normes des bâtiments publics en ce qui concerne l'accueil du public et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

La somme sollicitée est le solde du fonds de concours attribué à la commune. En effet, le reste a déjà été affecté pour 17 543,65 € au remboursement partiel du pôle périscolaire.

## Plan de Financement

Dépenses	Recettes
- Acquisition immeuble : 150 000 € HT	- DETR : 111 950 € HT
- Aménagement : 73 900 € HT	- Fonds parlementaire: 20 000 € HT
	- CCPH : 5 961,35 € HT
	- Commune de Saulnot : 85 988,65 € HT
<b>Total :</b> 223 900 € HT	<b>Total :</b> 223 900 € HT

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité attribue un fonds de concours de 5 961,35 € pour le projet susvisé et autorise le Président à la signature de la convention fixant les modalités d'attribution.

◆ *Martine PEQUIGNOT* explique qu'un nouveau dossier a été engagé au titre de la politique Habitat 2020 et mobilise les subventions de la CCPH.

Une demande de paiement a ainsi été reçue pour le dossier de M. HAMOUDI Saad.

Subvention : « Complément Habiter mieux »	
Propriétaire :	<b>HAMOUDI Saad</b>
Adresse :	<b>6 rue Pierre Carmien</b>
- Montant maximum de travaux subventionnables	20 000,00 € HT
- Montant total des devis :	6 151,50 € HT
- Montant total retenu pour réservation subvention :	6 151,50 € HT
- Montant total retenu des factures :	6 151,50 € HT
<b>- Montant subvention Communauté de Communes réservée :</b>	<b>500,00 €</b>

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité accepte de verser la subvention Habitat pour le dossier ci-dessus présenté.

◆ *Le Président* précise que tous les dossiers de subventions présentés ensuite sont passés en bureau du 21/03/2012.

*Luc BOULLEE* présente les demandes de subventions.

## **HISTOIRE ET PATRIMOINE D'HERICOURT**

### **JOURNEE DU PATRIMOINE ET FETE DU CHATEAU**

L'association organise la journée du patrimoine le 19 juin 2012, qui permet de travailler sur des nouveaux supports de visites commentées du patrimoine Héricourtois selon la thématique nationale.

La 5<sup>ème</sup> fête du château prévue sur 2 jours mi-septembre permet au public de découvrir différentes animations et expositions au contenu historique. L'évènement attire environ 1 000 personnes pour un budget de 10 500 €.

Pour mémoire, en 2011 Histoire et Patrimoine d'Héricourt a reçu une aide de 1 000 € pour la fête du château.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide de reconduire cette subvention de 1 000 €.

### **EDITION DU CAHIER N° 3**

L'association prévoit d'éditer le cahier n° 3 d'Histoire et Patrimoine d'Héricourt et son Pays avec comme sommaire, le tableau du combat de Chenebier de janvier 1871, la communauté juive d'Héricourt avant la rafle de 1942, les découvertes archéologiques du chêne sec, essai autour du pont Kléber.

Rapport retiré.

## **LES AMIS DU FORT DU MONT VAUDOIS**

L'association organise plusieurs manifestations : la fête du pain le 13 mai 2012, les journées du patrimoine mi septembre et le marché de la St Nicolas fin novembre.

Le budget de ces projets y compris quelques travaux d'aménagement et l'acquisition d'un 2<sup>ème</sup> tracteur s'élève à 18 000 € et sont recherchées les aides de la ville d'Héricourt, de la CCPH, plus les recettes des manifestations.

Pour mémoire, en 2011 les amis du Fort du Mt Vaudois ont reçu une aide de 2 000 € pour la fête du pain.

Le Conseil communautaire à l'unanimité autorise de reconduire cette subvention de 2 000 €.

## **LA MARCHE BUISSONNIERE**

L'association souhaite former 4 personnes pour la lecture de cartes d'orientation et conduite d'un groupe, 1 personne au recyclage d'animateur (suite formation 2007) et 4 personnes aux 1<sup>er</sup> secours organisés par le centre de secours d'Héricourt.

Pour mémoire, en 2011 La Marche Buissonnière a reçu une aide de 250 €.

Le budget de ce projet s'élève à 660 € et sont recherchées les aides de la ville d'Héricourt et de la CCPH.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide de reconduire cette subvention à hauteur de 250 €.

◆ *Jean VALLEY* explique que de 2007 à 2010 la Communauté de Communes a pris les commandes de composteurs et collecté les chèques pour le compte du SYTEVOM. Cela a permis de vendre sur cette période 935 composteurs bois et plastique au prix de 15 € TTC l'unité.

Afin de se mettre en conformité avec les dispositions en vigueur, la Communauté de Communes a créé depuis l'année 2011, une régie d'encaissement, ce qui a permis de vendre 381 composteurs en plus soit un total de 1316 composteurs.

A partir de 2012 le tarif des composteurs va être modifié. La délibération du SYTEVOM en date du 15 mars 2012 fixe le prix des composteurs à 20 € TTC contre 15 € TTC auparavant.

Le SYTEVOM nous sollicite également pour la vente de lombricomposteur au prix de 30 € TTC et également pour la vente de Bioseaux au prix de 3 € TTC.

Il convient d'ajuster ces nouveaux tarifs.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Modifie le tarif des composteurs pour la régie passant de 15 € à 20 € quel que soit le modèle, bois ou plastique.
- Autorise de prendre en compte dans la régie la vente de lombricomposteur au prix de 30 € TTC l'unité.
- Autorise de prendre en compte dans la régie la vente de Bioseaux au prix de 3 € TTC l'unité.

◆ *Le Président* rappelle que l'article 133 du code des marchés publics prévoit que la personne publique publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Cette liste sera publiée au registre des délibérations et sur le site Internet de la Communauté de communes.

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote.

Pas de question.

◆ Conformément aux délibérations n°50/2008, 64/2008 et n°76/2010, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

☒ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT

☒ Marchés publics :

M74/2012	CLEURIE	fournitures	Viande crue volaille fraiche	05/03/12	mini 5000€ maxi 20000€
M75/2012	SOCOPA	fournitures	Viande crue bœuf et veau	05/03/12	mini 4500 € maxi 18000 €
M76/2012	MAD	fournitures	Viande crue porc	05/03/12	mini 2000 € maxi 8000 €
M77/2012	MAD	fournitures	Viande cuite	05/03/12	mini 175 € maxi 700 €
M78/2012	SOCOPA	fournitures	Viande crue agneau	05/03/12	mini 675 maxi 2700 €
M79/2012	POMONA passion froid	fournitures	Charcuterie	05/03/12	mini 2750 € maxi 11000 €
M80/2012	SAPAM	fournitures	Produits réfrigérés	05/03/12	mini 2600 € maxi 10400 €
M81/2012	SAPAM	fournitures	Fruits et légumes	05/03/12	mini 6625 € maxi 26500 €
M82/2012	POMONA passion froid	fournitures	Surgelés	05/03/12	mini 8750 € maxi 35000 €
M83/2012	POMONA épisaveurs	fournitures	Épicerie	05/03/12	mini 7125 € maxi 28500 €
M84/2012	POMONA passion froid	fournitures	BOF	05/03/12	mini 6875 € maxi 27500 €
M85/2012	ACMD	fournitures	Commande intersites produits entretien	22/03/12	2 844,43 €
M92/2012	LAGRASTA et PERNEY	travaux	Système de détecteur autonome déclencheur sur portes	26/03/12	2 223,00 €
M93/2012	BIBLIOTECA	fournitures	Lot 1 livres pour adultes fictions et documentaires Médiathèque	27/03/12	mini 7000 € maxi 12000 €
M94/2012	BIBLIOTECA	fournitures	Lot 2 livres pour la jeunesse	27/03/12	mini 5000 € maxi 8500 €
M95/2012	BIBLIOTECA	fournitures	Lot 3 livres grands caractères et livres lus	27/03/12	mini 1000 € maxi 2200 €
M96/2012	BIBLIOTECA	fournitures	Lot 4 bandes dessinées et mangas	27/03/12	mini 3000 € maxi 5500 €
M97/2012	IMAGIS	services	Digitalisation des plans cadastraux (SIG)	27/03/12	8 747,71 €

☒ Avenants aux Marchés publics :

- Pôle de Châlonvillars : avenant n°1 de travaux en plus value pour le lot 11 plomberie sanitaire (EIMI) pour un montant de 461.20 € HT
- Pôle de Châlonvillars : avenant n°1 de travaux en moins value pour le lot 6 menuiseries extérieures et intérieures (Salvador) pour un montant de -914.55 € HT



- ④ Contrat de location, contrat d'assurance, régies comptables, dons et legs, honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts, actions en justice, conventions de formation du personnel : NEANT
- ④ Contrat de travail à durée déterminée :

**Contrat à durée déterminée** : A noter qu'un emploi peut être concerné par plusieurs contrats sur une période donnée

et qu'une personne peut bénéficier de plusieurs contrats sur une année. Le nombre de contrats n'équivaut pas au nombre de bénéficiaires.

**contrats du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 30 mars 2012**

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de Bénéficiaires
<b>Périscolaire</b>			
<b>Renfort équipe</b>	3	16	3
	1	13	1
	1	8	1
	1	17,75	1
	1	8	1
	2	saisonnier	2
	2	vacation	2
<b>Restauration scolaire</b>			
Occasionnel	1	35	1
Remplaçant	1	18	1
<b>Administratif</b>			
Saisonnier	1	saisonnier	1
CAE	1	35	1
<b>Service environnement</b>			
Remplaçant	1	35	1
<b>Entretien</b>			
	1	vacation	1
Remplaçant	1	26,25	1
<b>Structure Multi Accueil</b>			
Remplaçant	1	28	1
<b>Médiathèque</b>			
Remplaçant	1	35	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Pas de question.

La séance du conseil communautaire est levée à 20h30.

Héricourt, le 6 avril 2012

Le Président,

Fernand BURKHALTER